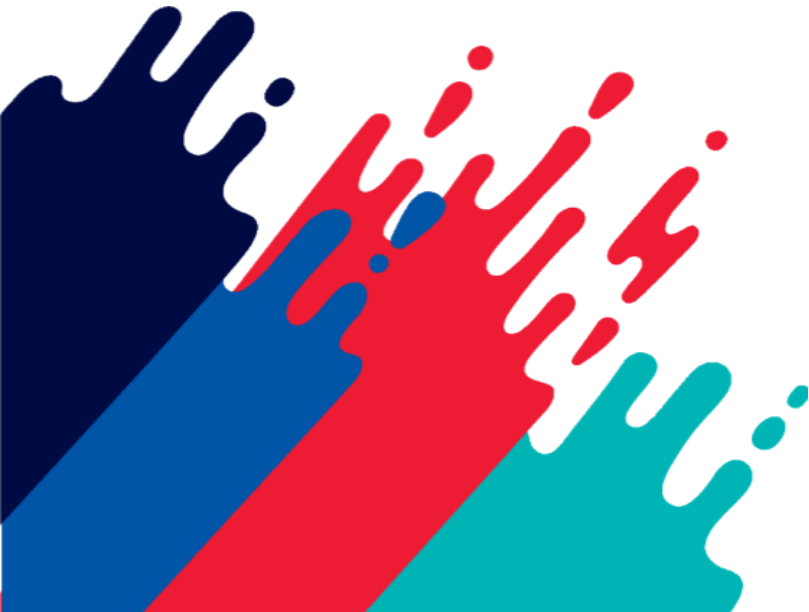


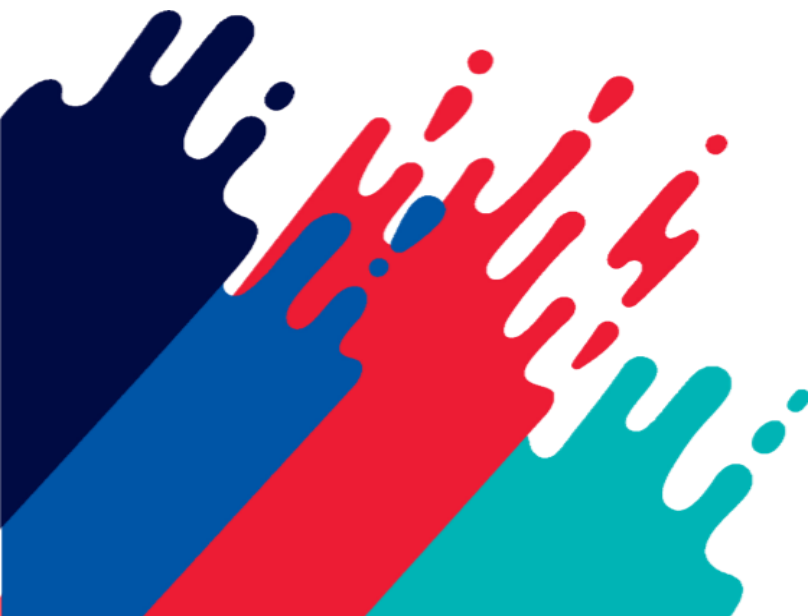
Jeux du Québec

Informations, réglementation, changements
et période de questions

Version du 11 janvier 2022



Toutes les informations relativement à la Finale de l'été 2023 sont sujettes à changement.



Natation Artistique Québec travaille conjointement avec Sports Québec et répond aux normes et exigences provinciales pour ce qui est des Jeux du Québec.

- NAQ = Éléments techniques uniquement pour la natation artistique.
- Sports Québec = [Normes d'opération](#) (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes.



2022	2023
<ul style="list-style-type: none">• <u>Qualification des régions pour la finale 2023</u>- ÉVÉNEMENT* régional☐ 1^{er} mai au 31 octobre 2022	<ul style="list-style-type: none">• <u>Qualification des athlètes pour la finale 2023</u>- Camp de SÉLECTION régional☐ 1^{er} mai au 9 juillet 2023• Finale provinciale☐ 21 au 29 juillet 2023 - Rimouski

***Événement =**

- Camp d'entraînement, camp de sélection ou compétition
- Sanctionné par NAQ
- Un minimum d'un·e athlète âgé·e de 12 à 17 ans du programme provincial ou national, domicilié·e dans la région hôte, doit participer à l'événement régional.

2023

Catégorie	Épreuves
13-15 ans	Solo (50% routine et 50% figures)
	Duo (50% routine et 50% figures)
	Équipe (50% routine et 50% figures)
17 ans et moins	Solo (50 % technique et 50 % libre)
	Duo (50 % technique et 50 % libre)

Malgré ce qui avait été annoncé au congrès annuel de 2019, les modifications de catégories d'âge pour les JDQ sont reportées aux éditions ultérieures.

Âge d'admissibilité = âge biologique

12 à 17 ans

(selon les normes d'opération de Sports Québec)

Âge de compétition = «âge synchro»

âge au 31 décembre de l'année de compétition (2023)

Équipes = PAS DE MOYENNES D'ÂGE sur l'âge de compétition

Catégories d'âge 2023*

II. FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2023

A) ÉPREUVES ET CATÉGORIES

ÉPREUVES	ÂGE « <u>SYNCHRO</u> »	DATE DE NAISSANCE jj/mm/aa à jj/mm/aa	PROGRAMMES	SEXE
Solo	15 ans et moins 16 ans et plus	01/01/2008 au 15/07/2011 16/08/2005 au 31/12/2007	Provincial et national	M + F
Duo	15 ans et moins 16 ans et plus	01/01/2008 au 15/07/2011 16/08/2005 au 31/12/2007	Provincial et national	M + F
Équipe	15 ans et moins	01/01/2008 au 15/07/2011	Provincial et national	M + F

Les athlètes doivent être âgés d'au minimum 12 ans au 15 juillet 2023 et d'au maximum 17 ans au 15 août 2023 afin de pouvoir y participer conformément à la norme d'opération PF-3.

*** SUJET À CHANGEMENT**

Devis technique en attente d'approbation par Sports Québec

**Aucun surclassement
Aucun sous-classement**

** Devis technique 2023 en attente d'approbation par Sports Québec*



Admissibilité des athlètes 2023

- L'athlète doit avoir participé à toutes les activités et épreuves du camp régional de sélection.
- Statut Espoir →
 - L'athlète doit être identifié espoir par la Fédération en date du 30 juin 2023, c'est-à-dire avoir pris part à une épreuve du programme de compétition provincial ou national qui inclut une composante technique et avoir atteint le standard minimal requis décrit dans [la politique d'identification](#).
- Affiliation en règle dans un club de la province (programme provincial ou national*).
- Âge admissible selon les normes d'opération relatives aux JDQ.
- Lieu de résidence dans la région (PF-3).
- Être en règle auprès de NAQ.

****L'athlète ne doit jamais avoir pris part à une équipe nationale***

Jeux du Québec régionaux*

Été 2022 (entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2022)

Clientèle admissible :

- Provincial 11-17 ans
- Pour les autres catégories : demande de sanction d'événement distinct
- Qualification régionale pour la Finale des Jeux du Québec (2023)
- Participation par lieu d'entraînement permise
- Minimum 1 athlète 12-17 ans résidant dans la région administrative ciblée

Été 2023 (entre le 1^{er} mai et le 9 juillet 2023)

Clientèle admissible :

- Provincial 12-17 ans
- Pour les autres catégories : demande de sanction d'événement distinct
- Sélection régionale pour la Finale des Jeux du Québec (2023)
- Participation par lieu de résidence

** Devis technique 2023 en attente d'approbation par Sports Québec*

Jeux du Québec (délégation) 2023 -PROPOSITION PRÉLIMINAIRE-

Pour 2-14 athlètes :

- 1 entraîneur-chef
- 1 ou 2 personnel d'encadrement (entraîneur adjoint et/ou accompagnateur)

Pour 1 athlète :

- 1 entraîneur-chef

MODE DE SÉLECTION RÉGIONAL

- La sélection des membres de la délégation régionale qui participera à la Finale provinciale en 2023 doit se faire à partir des résultats du camp de sélection selon les normes qui seront identifiées par NAQ.
 1. Sélectionner les membres de l'équipe 13-15 ans (excluant les suppléants);
 2. Sélectionner le meilleur duo (excluant le suppléant) et le meilleur solo 13-15 ans;
 3. Sélectionner le meilleur duo (excluant le suppléant) et le meilleur solo 17 ans et moins;
 4. Si la délégation n'est pas complète, les athlètes suppléants de l'équipe sélectionnée au point 1 pourront se joindre à la délégation (pour une équipe de 8 ou moins : maximum de 2, pour une équipe de 9 : maximum de 1 et pour une équipe de 10 : aucun suppléant autorisé).

** Devis technique 2023 en attente d'approbation par Sports Québec*

Jeux du Québec (délégation)

Certification de l'entraîneur-chef

2023

Compétition-Introduction **CERTIFIÉ** ou +

Affiliation en règle auprès de NAQ

**Tous les assistants-entraîneurs doivent minimalement être formés
Compétition-Introduction et être dûment affiliés auprès de NAQ.**

Jeux du Québec (délégation)

Sélection des entraîneurs 2023

- Par souci d'équité et de transparence, le processus régional de sélection des entraîneurs et du personnel d'encadrement doit être connu avant la tenue du camp régional de sélection des Jeux du Québec.

Affiliation

Afin de participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec, les entraîneurs doivent :

- être affiliés dans une catégorie compétitive et avoir la formation requise ;
- être en règle avec Natation Artistique Québec (prérequis et autres).



Répondants régionaux

**Date limite pour identifier les répondants régionaux pour le camp de l'été 2022 : 15 janvier 2022*

Rôles et responsabilités :

- Communications avec NAQ
 - Transmission des informations de la personne ressource (répondant régional)
 - Demande de sanction d'événement
 - Réception et transmission des documents relatifs à la tenue de l'événement
- Communications avec l'URLS
 - Transmission des informations sur la tenue de l'événement
 - Gestion des récompenses
 - Transmission des résultats
 - Communications sur le déroulement de la Finale Provinciale
- Transmission d'informations à toutes les personnes ciblées (clubs, athlètes, parents, ville, installations, autres partenaires)
- Organisation de l'événement (démarche auprès des installations et partenaires, création de l'horaire et des ordres de passage, contact des officiels et arbitre, nourriture, etc.)
- Production de la trousse d'informations de l'événement

Il est de la responsabilité des clubs de déléguer un seul représentant régional qui agira pour l'ensemble des membres.

Demande de sanction de compétition / d'événement

- Formulaire [demande de sanction d'événement](#) disponible sur le site.
- Modèle de [trousse d'informations](#) disponible sur le site.
- Doit être approuvé au maximum 1 mois avant l'événement.

***Il est de la responsabilité du répondant régional de diffuser l'information à tous les clubs/athlètes.**

Résumé des changements

2023 – Jeux d'été

Sélection des athlètes par lieu de résidence

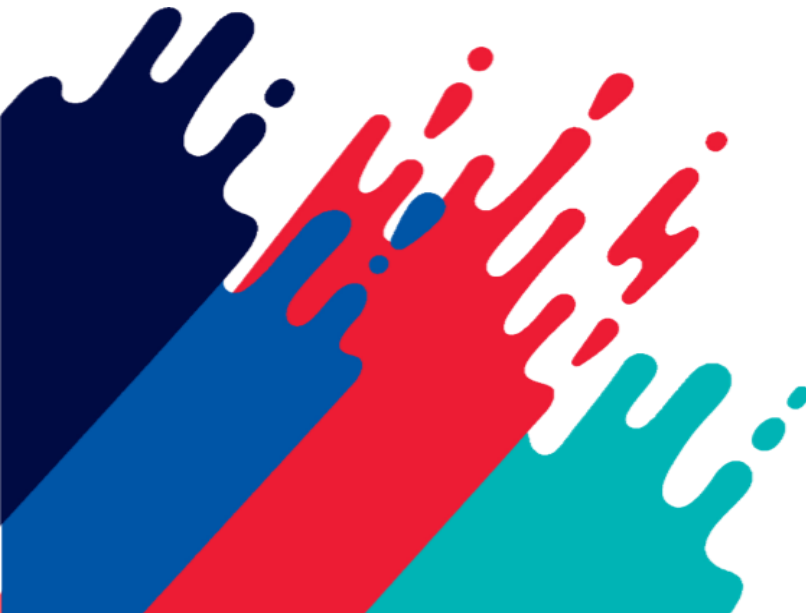
Tenue d'un événement régional à l'été 2022 (qualification des régions)

Tenue de la sélection régionale à l'été 2023 (qualification des athlètes)

Accès aux athlètes du programme national

Détenir le statut d'identification Espoir (minimal)

Jeux du Québec régionaux : à partir de 11 ans



À retenir pour 2023 !

Au programme : mêmes épreuves qu'en 2022

Sélection des athlètes par lieu de résidence
Planifier les contacts, la répartition des entraîneurs, etc.

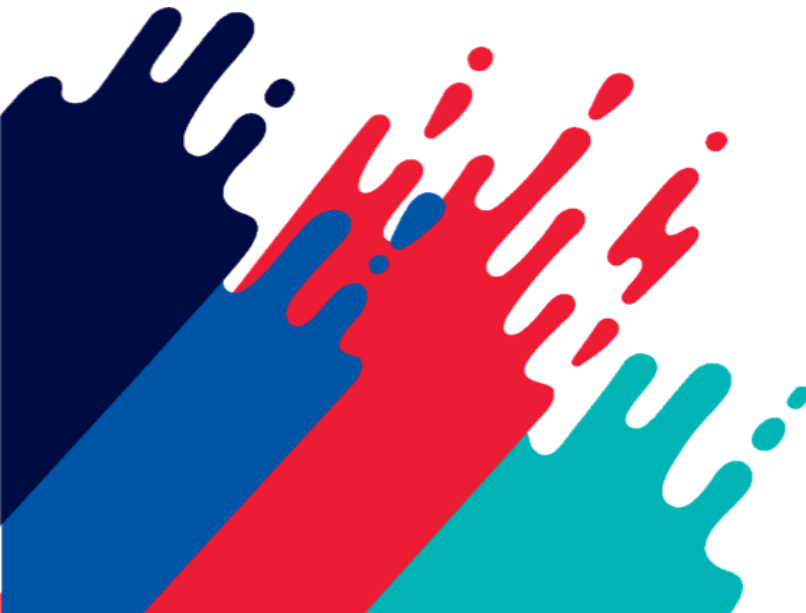
Planifier la tenue d'un événement régional à l'été 2022
(qualification des régions)
1^{er} mai au 31 octobre 2022

Planifier la tenue de la sélection régionale à l'été 2023
(qualification des athlètes)
1^{er} mai au 9 juillet 2023

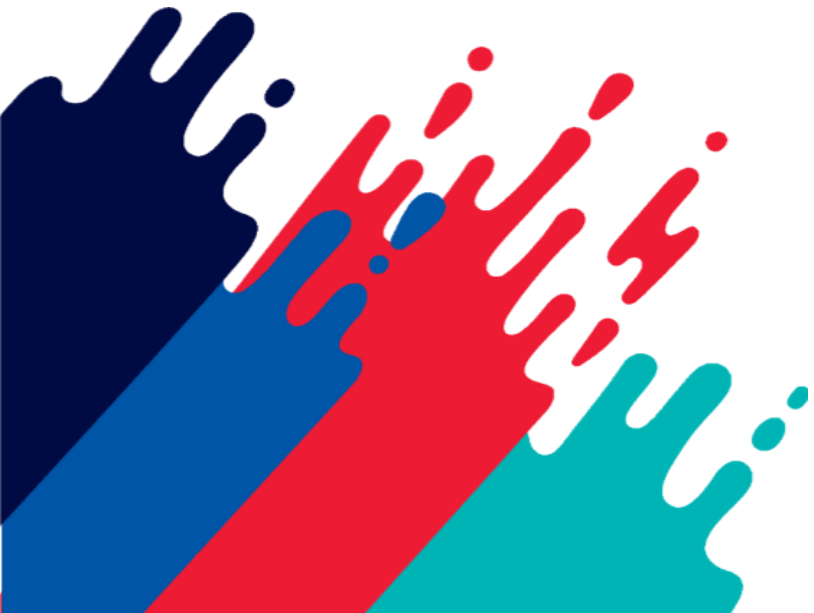
Inviter les athlètes du programme national (qui n'ont jamais fait d'équipes nationales)

Se familiariser avec le processus d'identification Espoir des athlètes, ainsi que les critères d'engagement

Admissibilité :
Minimum 12 ans au 15 juillet 2023
Maximum 17 ans au 15 août 2023



CONTACTER [GENEVIÈVE QUESNEL](#)
Coordonnatrice aux compétitions



**NATATION
ARTISTIQUE
QUÉBEC** 

**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION !**